



Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

**Siège Social & Administratif (Direction Générale – Pôle Ressources)**

Centre polyvalent « Les Blanchères » - 40, rue Louise Damasse – VERNON

Tél. 02 32 64 35 70 Fax. 02 32 64 35 79 Courriel : [siege.asso@lesfontaines.fr](mailto:siege.asso@lesfontaines.fr)

Adresse postale : B.P. n°128 – 27201 VERNON Cedex Site internet : [www.asso-lesfontaines.fr](http://www.asso-lesfontaines.fr)

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**de l'Association « Les Fontaines - Abbé Pierre Marlé »**

**Siège Social & Administratif**

40, rue Louise Damasse  
27200 Vernon

**30 septembre 2022**

à 14h00

**RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**



Depuis 67 ans l'Association Les Fontaines "Abbé Pierre Marlé" née de l'initiative de son fondateur l'Abbé Pierre Marlé, accompagne des enfants, des adolescents et des familles en difficulté physique, intellectuelle, sociale, psychologique ou morale.

Si les moyens et les méthodes ont évolué avec les années, l'objectif reste le même qu'au premier jour de sa création en 1955 : permettre l'inclusion de chacun dans la société en les accompagnants par une attitude exigeante "*la bienveillance*".

Dans le monde actuel la bienveillance est un état d'esprit qui n'est pas forcément naturel.

Cette bienveillance demande à nous tous de vouloir le bien et de faire preuve d'empathie. Elle est la traduction concrète au quotidien de nos valeurs qui anime professionnels et administrateurs.

Pour autant cela n'empêche en rien d'être fidèle à nos engagements partenariaux par une gestion rigoureuse.

Voulus par les pouvoirs publics, l'environnement dans lequel nous évoluons est en forte mutation. Cependant nous devons prioriser l'accompagnement des jeunes accueillis.

J'en profite pour remercier nos principaux partenaires que sont l'ARS, le Département de l'Eure, la Cour d'Appel de Rouen, la CAF de l'Eure, la MSA, l'Education Nationale pour leurs étroites collaborations.

Cette collaboration s'est traduite par la signature d'un second CPOM tripartite 2021-2025 (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) entre l'Association, l'ARS et le Département de l'Eure.

De fait pour les 5 années à venir ce contrat permet à l'Association une visibilité sur les moyens alloués au fonctionnement de nos établissements et services et de fixer des objectifs communs.

Cette année, je souhaite faire un focus sur deux dispositifs de notre Association en pleine évolution : **La scolarité et la protection de l'enfance.**

#### La place de la Scolarité dans l'Association :

L'Education Nationale demeure notre partenaire essentiel pour rendre possible l'inclusion de nos jeunes, dans le premier et le second degré. Accompagnés par les professionnels des dispositifs inclusifs des collèges Ariane et César Lemaître de Vernon, ou sur la base d'une convention de scolarisation partagée, chaque année voit le nombre de jeunes scolarisés en milieu ordinaire augmenter. Aujourd'hui, ce sont 27 établissements scolaires, du CP au lycée, en passant par les lycées professionnels et le CFA, qui accueillent, sur nos deux territoires, pas moins de 48 jeunes accompagnés par nos ITEP. Les conventions de partenariat des dispositifs inclusifs de l'ITEP Léon Marron permettent également l'accompagnement de jeunes collégiens non notifiés dans le cadre de projets personnalisés de réussite éducative (PPRE). L'implication des collèges Ariane et César Lemaître a permis ce pari gagnant-gagnant. Je tiens aujourd'hui à remercier Mme PrévotEAU (Ariane) et Mme FOLLIN (César Lemaître), ainsi que leurs équipes, pour la qualité de ce partenariat.

Remercier également le Partenariat avec l'inspection ASH : M. Henon (inspecteur IEN ASH), M. Etienne-Roussel (CPC-ASH) et bien sûr, tous les enseignants référents.

## La Protection de l'Enfance :

Suite aux politiques nationales le Pôle Protection de l'enfance, avec les services du dispositif le Ricochet, poursuit l'adaptation de son activité aux besoins par le renforcement de la diversification de son offre sociale en proposant de nouvelles modalités d'accompagnement alternatives au placement traditionnel.

Le redéploiement d'une partie des activités de l'hébergement a permis de nous engager vers l'expérimentation et la mise en œuvre notamment de mesures dites de « Protection avec Maintien à Domicile » (PMD). Ceci en partenariat avec le Département et sa Direction Enfance Famille. D'autres mesures alternatives aux placements sont proposées par les professionnels du SAI (Service d'Accompagnement Individualisé) de Vernon et de Louviers.

Parmi les projets à venir, un élément essentiel des objectifs de notre CPOM : le décroisement entre la protection de l'enfance et le médico-social à travers son DITEP mais il viendra le temps d'en reparler.

Vous trouverez le détail de ces prestations et activités pour chaque établissement et service dans les rapports d'activité que vous pouvez vous procurer sur simple demande auprès du secrétariat.

Je n'oublie pas tous les autres dispositifs de l'Association qui poursuivent avec professionnalisme les objectifs engagés.

Voilà Mesdames et Messieurs, un aperçu rapide de la vie de l'Association Les Fontaines. Plus parlant que nos écrits nous avons souhaité donner plus de place et de temps aux témoignages de nos deux anciens élèves.

Les rapports qui vont suivre compléteront mes propos : rapport financier, rapport du Commissaire aux comptes et surtout le rapport d'activité rédigé par la Direction Générale.

Avant de conclure je fais le souhait d'une communication plus présente avec la redynamisation de notre site internet et la publication périodique d'articles et de chroniques reflète de notre vie associative. Réorganiser après cette crise sanitaire les cérémonies de remise de diplômes et des médailles du travail.

Pour terminer ce rapport moral et avant de passer au vote pour approbation, je voudrai remercier l'ensemble des professionnels des 12 établissements et services pour la constance et la qualité du travail accompli.

Remercier tous les administrateurs bénévoles qui donnent de leur temps et qui comme moi ont découvert la frustration des rencontres numériques tout en assurant la gouvernance nécessaire.



Vernon, le 20 septembre 2022 (Assemblée Générale annuelle)

**Le Président, Gérard PERCHEY**